



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports aériens

Question écrite n° 91542

Texte de la question

Mme Kheira Bouziane-Laroussi attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la situation de la société Air France. La première compagnie aérienne française est en effet aujourd'hui soumise à une concurrence forte, notamment de la part de compagnies low-cost et souffre d'un déficit de compétitivité qui nuit à son équilibre financier et menace son avenir. Alors que la compagnie démontre une efficacité économique certaine, avec des vols présentant des taux de remplissage élevés, ses coûts de fonctionnement demeurent supérieurs de 25 % à ceux des autres acteurs du marché. Pour faire face, l'entreprise a présenté dès 2013 un plan de départ à la retraite puis, courant 2014, un projet de plan social à l'origine de vifs affrontements avec les salariés. Les préconisations du rapport relatif à la compétitivité du transport aérien français, remis au Gouvernement en novembre 2014 par le groupe de travail présidé par le député Bruno Le Roux, donnaient pourtant des pistes que l'État, actionnaire de l'entreprise, pourrait envisager de suivre pour soutenir la compagnie nationale. Aussi elle lui demande de lui préciser la position de l'État en tant qu'actionnaire, ainsi que les mesures que le Gouvernement envisage pour répondre aux défis concurrentiels du secteur des transports aériens.

Données clés

Auteur : [Mme Kheira Bouziane-Laroussi](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91542

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9513

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)